



*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'HUDSON

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
TOWN OF HUDSON

RÈGLEMENT N° 745-2021

BY-LAW N° 745-2021

RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE DU RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS

MUNICIPAL BY-LAW TO SUPPORT THE SEWER CONNECTION ASSISTANCE PROGRAMME

ATTENDU que la Ville d'Hudson désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

WHEREAS the Town of Hudson desires to improve the quality of the environment on its territory;

ATTENDU que sur le territoire de la Ville, plusieurs immeubles sont munis d'installations septiques non conformes aux termes du règlement provincial Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22);

WHEREAS on the territory of the Town, many properties are provided with septic installations that do not meet standards as required in the provincial bylaw entitled Regulation respecting wastewater disposal systems for isolated dwellings (Q2, r.22);

ATTENDU que la Ville exige que les résidences isolées soient branchées au réseau d'égout sanitaire existant tel que stipulé au Règlement 568;

WHEREAS the Town requires dwellings to be connected to the existing sanitary sewer system as specified in local bylaw 568;

Attendu que les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales permettent à la Ville de mettre en place un programme visant la réhabilitation de l'environnement et l'octroi de subventions à ces fins;

WHEREAS article 4 and 92 of the Municipal Powers Act provides for municipalities to put in place programs to rehabilitate the environment and to offer assistance programs to that end;

ATTENDU que le programme autorise l'octroi d'une aide financière sous formes d'avances de fonds aux citoyens qui mettent aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence;

WHEREAS the assistance program can authorize the provision of funds in the form of an advance to those who bring to conformity their wastewater evacuation and treatment systems from their residence;

ATTENDU que la firme Hémisphère a fourni un rapport en date du 7 septembre qui indique une valeur de risque de non-conformité de système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées de résidences isolées, et que la Ville désire que les résidences isolées ayant frontage au réseau public d'égout sanitaire soient branchées audit réseau afin de minimiser le risque de contamination à l'environnement;

WHEREAS the firm Hemisphere has provided a report on September 7th indicating the risk value of isolated residence septic system non-conformity, and that the Town wishes that isolated residences with frontage to an existing sewer line be connected to the municipal sanitary sewer system to lessen the risk of contamination to the environment;

ATTENDU que la Ville entend créer dans le futur un programme d'aide similaire, pour les résidences isolées sans façade au réseau d'égout sanitaire municipal, facilitant le remplacement des installations septiques privées à risque comme indiqué à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales ;

WHEREAS the Town intends in the future to create a similar program of assistance, for those isolated residences without frontage to the municipal sanitary sewer system, facilitating the replacement of private septic systems that are at risk as indicated in article 92 of the Municipal powers Act;

ATTENDU que la Ville désire dans un futur proche créer un programme d'aide pour remplacer les résidences isolées ayant un système privé d'évacuation des eaux usées mais n'ayant pas accès au réseau public d'égout sanitaire;

WHEREAS the Town, prior to creating the private septic system replacement assistance program, desires to evaluate the possibility of extending the municipal sanitary sewer system;

ATTENDU que la Ville désire offrir, pour les résidents qui souhaitent s'en prévaloir, sous réserve des modalités et conditions du programme, une avance de fonds d'un montant maximal de 10 000\$ remboursable sur une période de 15 ans;

WHEREAS the Town wishes to offer, for residents who wish to take advantage of it, subject to the terms and conditions of the program, a cash advance of a maximum amount of \$ 10,000 repayable over a period of 15 years;



*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU que pour ces motifs, le conseil adopte le règlement suivant :

THEREFORE

It is proposed by
Seconded by

BE IT RESOLVED that the following Connection Assistance Programme Bylaw be adopted as follows:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le conseil décrète un Programme d'Aide au Raccordement visant la protection de l'environnement en facilitant le raccordement des résidences isolées au réseau municipal d'égout sanitaire tel qu'est l'intention du Règlement 568 Concernant les raccordements d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

ARTICLE 3

Afin de faciliter le branchement au réseau municipal d'égouts sanitaire, la Ville accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursable au propriétaire de tout immeuble visé par le présent Programme et qui procède à la construction d'un raccordement au réseau municipal d'égout sanitaire et qui respecte les conditions suivantes :

- a) L'immeuble n'est pas branché au réseau d'égout sanitaire et que le réseau est dans son frontage de propriété;
- b) Au moment de la demande, l'immeuble respect les critères du règlement 568;
- c) Au moment de la demande, l'immeuble respect tous les règlements municipaux;
- d) Le propriétaire de l'immeuble a complété le formulaire à L'annexe A
- e) Le propriétaire a soumis deux estimés récents d'individus ou de formes accrédités pour entreprendre les travaux;
- f) Que la demande ne vise pas une propriété commerciale ni industrielle;
- g) Qu'au moment de la demande, les taxes municipales sont acquittées et à jour

SECTION 1

The above preamble is an integral part of this bylaw

SECTION 2

The council decrees a sanitary sewer Connection Assistance Program which aims to protect the environment by facilitating the connection of residential dwellings to the municipal sanitary sewer system as is mentioned in Bylaw 568 Concerning Connections to the Sanitary Sewer and Storm Drain Systems;

SECTION 3

In order to promote the use of the municipal sanitary sewer system, the Town offers a subsidy in the form of a reimbursable advance to the owners of residential properties with isolated dwellings targeted by this program, and who proceed to the construction of a sewer connection from their dwelling to the adjacent municipal sanitary sewer conduit and who respect the following conditions:

- a) At the time of the request, the property is not connected to the municipal sewer system, but has the said system in its frontage;
- b) At the time of the request, the property meets the requirement of Bylaw 568;
- c) At the time of the request, the residential property conforms to all other municipal bylaws;
- d) The residential property owner has duly completed the required form as provided in Annex A;
- e) That the residential property owner presents two recent estimates from accredited individuals or firms to carry out the required work;
- f) That the request not be for the purposes of improving a commercial or industrial property;
- g) That the property's taxes are paid in full at the time of presenting the request (no arrears);



*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

h) Qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle construction.

h) That the dwelling is not a new construction.

ARTICLE 4

SECTION 4

La direction générale et le service d'urbanisme sont chargés de l'administration du présent programme.

The general administration and the Urban Planning Department are tasked with administering the Program.

ARTICLE 5

SECTION 5

5.1 L'aide financière accordée est limitée au coût réel d'exécution des travaux jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 000\$, comprenant les services professionnels et l'étude de caractérisation du site et du terrain naturel, le cas échéant.

5.1 The financial assistance shall be limited to the actual costs of executing the connection, including professional fees and soil characterization studies, as the case may be, up to a maximum of \$10000.

5.2 Le Directeur des travaux publics doit approuver les travaux proposés en aval de l'exécution et aura potentiellement à attirer des employés de la Ville pour la connexion finale; ces derniers seront facturés selon les tarifs municipaux en vigueur.

5.2 The Director of Public Works must approve the proposed work prior to execution and may require town employees for the final connection; these latter connection works will be billed by the applicable municipal tariff.

ARTICLE 6

SECTION 6

6.1 L'aide financière sera accordée dans la mesure de la disponibilité des fonds réservés à cette fin, soit par l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt, et jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

6.1 The financial assistance will be awarded subject to availability of funds assigned for this purpose by way of the coming into force of a loan bylaw.

6.2 L'aide financière sera déboursé sur approbation de la demande pour à 70% de montant demandé jusqu'au maximum de 7000\$, et la balance déboursée sur preuve des travaux complétés (voir 6.3). Pour le premier versement, la trésorerie de la Ville d'Hudson a 45 jours depuis la date d'approbation de la demande pour émettre un chèque du propriétaire; pour le deuxième versement, le délai de 45 jours pour émettre un chèque débutera de la date d'acceptation de la preuve de fin de des travaux.

6.2 Funds will be disbursed to 70% of amount requested for a maximum of 7000\$ upon approval of project, and the balance disbursed upon proof of work completion (see 6.3). For the first installment, the Finance department of the Town of Hudson will have 45 days from the date of admissibility approval to issue a cheque to the property owner; for the second installment, the 45-day delay to issue a cheque begins from the date of acceptance of proof of works completion.

6.3 La preuve de travaux complétés provenant d'un individu ou firme accrédité, et une attestation de conformité du Directeur des travaux publics, sont requises dans les 30 jours de la fin des travaux et pas plus tard que six mois depuis la déboursé des sommes au propriétaire.

6.3 Proof of work completion from an accredited individual or firm, and an attestation of conformity from the Director of Public Works, are required within 30 days of works completion and no later than 6 months from the date of initial programme funds disbursements;

6.4 Le fait de ne pas respecter les termes de l'article 6.3 résulte en une forfaiture des fonds déboursés, qui doivent être remboursés à la Ville en totalité la journée

6.4 Failure to comply with article 6.3 results in an automatic forfeiture of funds, which must be refunded in full to the Town as of the day indicated in article 6.2, and is



*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

indiquée à l'article 6.2, et qui sera assimilée à une taxe tel qu'indiqué à l'article 8.2.

assimilated to a tax as indicated at article 8.2.

ARTICLE 7

SECTION 7

L'aide financière portera intérêt au taux obtenu par la municipalité en regard de l'emprunt qui finance le programme instauré par le présent règlement.

The financial assistance will bear interest at the rate the Town obtains for the loan bylaw in force to finance this Programme.

ARTICLE 8

SECTION 8

8.1 L'aide financière sera remboursée par l'imposition d'une compensation prévue aux termes du règlement d'emprunt qui finance le programme.

8.1 The financial assistance afforded will be reimbursed by the property owner by the implantation of a special tax as is stipulated in the loan bylaw in force financing this Programme;

8.2 En vertu de l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales, la somme due annuellement à la Ville en remboursement du prêt (capital et intérêts) est assimilée à une taxe foncière et payable de la même manière.

8.2 By virtue of article 96 of the Municipal Powers Act, the annual amount the property owner must reimburse for the assistance provided and authorized by loan 6 is assimilated to a tax and is payable in the same manner.

ARTICLE 9

SECTION 9

Le programme est financé par un règlement d'emprunt adopté par la Ville et remboursable sur 15 ans.

The program is financed by way of a loan bylaw adopted by the town council and is to be reimbursed over a period of 15 years.

ARTICLE 10

SECTION 10

10.1 Le programme instauré par le présent règlement prend effet à compter de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt adopté par la Ville pour le financement du présent programme.

10.1 The Programme created by these presents comes into force at the same time as the loan bylaw adopted by the town council to finance the said program;

10.2 Le programme se termine au 31 décembre 2022, à moins d'une décision du conseil à l'effet contraire.

10.2 The program will end on December 31, 2022, unless the town council modifies this date;

10.3 Le programme s'applique uniquement aux demandes dûment remplies et déposées le 1er août 2022 à midi au plus tard, ou à la date modifiée par le conseil municipal

10.3 The programme applies only to those requests duly completed and received no later than August 31, 2022, at noon, at the latest, unless the town council modifies this date.



*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Jamie Nicholls
Maire / Mayor

COMING INTO FORCE

This by-law comes into force on the date of its publication.

Katia Bertrand
Greffière / Town Clerk

Projet

Avis de motion	7 septembre 2021
Demandes écrites des personnes habiles à voter	2021
Dépôt du certificat du cahier d'enregistrement des personnes habiles à voter	2021
Approbation du MAMH :	2021
Avis public d'entrée en vigueur :	2021